Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Rajeb 1447 16 Janvier 2026	N° 7	42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **106**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **107**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **112**
Homologation de résolutions **112**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **113**
Avis aux créanciers..... **116**
Convocations
Sociétés anonymes **119**
Autres Sociétés..... **120**
Divers
Avis au public..... **121**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'administrateur délégué

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 décembre 2025, enregistré à la Recette des finances Rue de la Gare Tunis le 29 décembre 2025, et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises Tunis le 31 décembre 2025, Monsieur Adel Jelassi a été nommé Administrateur Délégué de la société des Travaux Ferroviaires.

2026R00104SANB2

SOCIETE SILICE GAFSA

SA au capital de 600.000 DT

MF : 478257Z/AM/000

RC : B133261998

Du PV de l'AGE tenue le 5/01/2026 enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 26800073 en date du 3/01/2026 Quittance M000661, les actionnaires de la société SILICE Gafsa ont décidé la dissolution de la société et désigné Mr Letaief Abdelwaheb liquidateur pour une durée de 6 mois.

Les créanciers sont appelés à présenter leurs créances envers la société en dissolution, accompagnées de justificatifs probants dans les délais légaux au bureau du liquidateur désigné à son adresse à Gafsa, rue El Banefsej immeuble khlil - 1er étage (mitoyen du Cabinet Dr BOUAFYA).

Une copie du présent a été déposée au registre national des entreprises en date du 13/01/2026.

2026R00109SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Alternative Capital Partners

Société anonyme

Au capital de 310 000 dinars

Siège social : Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 0973042W

1- En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 décembre 2025, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis, le 23 décembre 2025, sous le numéro 25504531, quittance n°9700, déposé au RNE en date du 24 décembre 2025 (Quittance n°2025P73786109), il a été décidé :

- L'augmentation de capital social de la société de 200 000 Dinars pour le porter à 510 000 Dinars par l'émission de 20 000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune par apport en numéraire, les actions nouvelles étant libérées en totalité lors de leur souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis, le 12 janvier 2026 et enregistrée le même jour sous le numéro 26800148, quittance n°294.

2026400135SANB2

TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

SA au capital de 750.000 Dinars

Siège social : 6, Place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane - Tunis

0341498M

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 décembre 2025 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche de Tunis, en date du 12 Janvier 2026 sous le Numéro 26800133 quittance n°M003462 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 13 Janvier 2026 sous le n°2026P92819119 il a été décidé de nommer Mr. Sofiene Maaref en tant que Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services et de lui investir les pouvoirs les plus étendus pour assurer les fonctions de la Direction Générale de la société, conformément aux dispositions de l'article 217 du code des sociétés commerciales et l'article 20 des statuts de la société.

2026400137SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

MAILLE CLUB EXPORT

Société SARL

Au capital social de 530.000 TND

Siège social : Route El Kef Km 6, Denden, Manouba

Identifiant unique : 0312272H

Suivant le P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances le 30/12/2025 sous le N°25504757, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 1 000 000 Dinars par l'émission de 10000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 530 000 Dinars à 1 530 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société MAILLE CLUB avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Tunis le 8/01/2026 sous le n°2026P56452476.

2026400155SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat S.S.P de vente en date du 10/12/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba Ajim; le 11/12/2025 sous le n°25201278 quittance n°M031925; Mr Slah Edinne Ben Miloud Ben Feraj titulaire de la CIN n°05782869 délivrée à Tunis le 25/3/2017 a vendu à Mr Yassin Ben Walide Elouaderni titulaire de la CIN n°13551919 délivrée à Tunis le 24/7/2025 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des poulets et tous ses dérivés avec tous les éléments moraux et matériels sis à Gualala délégation Djerba Ajim.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours de la parution au JORT entre les mains du vendeur à son domicile élu la où se trouve le Fonds de Commerce.

Cet avis est paru au journal Echourouk en date du 9/01/2026.

2026R00097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 20/10/2025 et 21/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Bengardène le 24/10/2025 sous le N° de reçu MO78003 et sous le N° d'enregistrement 25201805.

Madame Lobna bent Taher Chaffar titulaire de la CIN n°05777311 a vendu à Monsieur Dhaou ben Ali Nabhene titulaire de la CIN n°05750497 la totalité du fonds de commerce hôtel palace exploité à la rue Ammar Labiath Bengardènne avec tous ses éléments.

Les oppositions sont recevables dans le délai légal auprès de la vendeuse Lobna Chaffar domiciliée à Taourit Djerba.

Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal «Echourouk» du 8/11/2025.

2026R00098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/01/2026 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 13/01/2026, N°M003862 quittance n° M003862 N° d'enregistrement 26200103, Mr Hcine Ben Mohamed Ben Ali Ouni et Musbah Ben Mabrouk Ben Mohamed Ouni et Mr Lamine Ben Mehrez Ben Hechmi Nabhani au profit de son épouse Mme Akla Bent Masoued Ben Ali Ouni ont vendu à Mr Belgacem Ben Ghali Ben Musbah Dahech, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Vente Fruits secs, dans le local sis au n°42 Avenue Mohamed Ali Radés Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/01/2026.

2026R00105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 29/12/2025 quittance n°M068752 n° d'enregistrement 25203434, Mr Mohamed Ramzi ben Othmen a vendu la totalité de son fonds de commerce sis au 21 Avenue de l'Environnement Ezahra - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Rebeh Mohsni demeurant au 9 Avenue 09 Avril Boumhel Bessetine Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 11/01/2026.

2026R00111FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 26/12/2026 sous le n°25211642 de quittance, et sous le n°139772 d'enregistrement, la société Gabriella Lucci, Sarl, au matricule fiscal n°1656370AAM000, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1656370A, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à toutes les activités commerciales sauf la restauration exploité dans le local situé à l'avenue de l'Environnement l'Aouina Nord Tunis, à la société Spring Travel Services, Sarl, au matricule fiscal n°000MA0879902L inscrite au registre national des entreprises sous le n°0879902L, dont le siège social est situé à l'avenue Houcine Anane Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par maître Majed Hamrouni avocat, Rue Sidi Abbess Hournt Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a déjà été publié au quotidien Assabeh paru le Samedi 10/01/2026.

2026R00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Benguerdane le 8/01/2026, sous le numéro d'enregistrement 26200076, reçu n°002564M, Mr Mohamed Ben

Fathi Chandoul, titulaire de la CIN n°09140856, a vendu à Mr Oussama Ben Mohamed Chahbani, titulaire de la CIN n°13410290, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie, composé de deux étages, avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis à l'avenue El Hédi Jarray, Ben Guerdane.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 14/01/2026.

2026R00116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce en date du 15/12/2025 entre le vendeur Mohamed Cherif et l'acheteur Wassila Ben Kacem, rédigé par maître Jaouhar Mejrissi, avocat à la cour et enregistré à la recette des Finances de Monastir le 12/01/2026 sous quittance n°M003316, exploité au local sis à la cité 07 n°33 Monastir pour tout genre de commerce excepté l'activité de restauration ou cafés ou vente de tabac ou produit alimentaire.

Les oppositions doivent être déposées au siège du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 14/01/2026.

2026S00047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax en date du 19/12/2025, Reçu n°M088087, enregistrement n°25204685.

Slim Ellouze, Titulaire de la carte d'identité nationale n°05317698 a cédé tout le fonds de commerce exploité dans la vente des pièces de rechanges des motos en détail dans le local situé à la route Mahdia km 6 avenue Habib Bourguiba Sakiet eddaier Sfax à Madame Ons Chaabouni titulaire de la carte d'identité nationale N°08843875 toute éventuelle opposition doit être adressée entre les mains de vendeur sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh en date du 01/01/2026.

2026X00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 3/9/2025, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 10/9/2025 sous le N°2502546 Quittance n°M084274, Monsieur Yassine Ben Habib Taktak ayant la CIN n°11125324, a vendu et cédé à Monsieur Khalil Ben Neji Ben Hmida ayant la CIN n°11019279, la totalité du fonds de commerce consistant en une salle d'activité informatique sis au local N°1 au rez-de-chaussée de l'immeuble "ZARKAA EL YAMAMA" rue Mohamed Chaabounie Sfax El Jadida avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acheteur à son adresse Cité Simar Sud Rue Burkina-faso N°30 Sfax et ce dans les délais de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié aux journaux "El Chourouk" et Le "Quotidien" du 14/01/2026.

2026X00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Hammami Khlif légalisé le 30/12/2025, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 31/12/2025 quittance n°M111568, numéro d'enregistrement 25203845, Mr Ahmed ben Abd Errazek ben Almabrouk Karaa a vendu à Mme Sonda bent Noureddine Hachicha la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme un café de première classe sis à la route Kaied Emhammed km 1.5 Sfax ville, 3039, Sfax, au prix de vente cinquante cinq mille dinars (55.000.000D).

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 14/01/2026 page 6.

2026X00060FCCC2

Extrait de vente d'un fonds de commerce

Selon contrat daté du 23 décembre 2025 enregistré à la recette des finances Abou El Kacem Chebbi Sfax le 27-11-2025 quittance n°M110490 N°25203795 Mr. Dhia fils de Mounir Trabelsi a vendu à Mr Jaouhar fils de Badredine Kannou le fonds de commerce de du local situé à la route El Afrane Km 1 Sfax, exploité pour les activités d'informatiques, appareils portables et similaires.

Un extrait de cette vente a été publié au journal Echourouk du 9 Janvier 2026.

Toute opposition est à présenter à l'étude de l'avocat Maître Mohamed Adel Mseddi sise à la rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Elyssa Centre Bab El Bahr 3000 Sfax dans les 20 jours de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de République Tunisienne.

2026X00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/12/2025 et enregistré le 02/01/2026 à la recette des finances rue de Habib Bourguiba Sfax Quittance N°M000435 Enregistrement

N°26200011 Mr Faker Haj Taieb numéro de CIN n°11008880 a vendu à Mme Souhir Drira numéro de CIN n°11134929 un fonds de commerce de magasin commercial à vendre des fruits secs sis à la route d'Aéroport km 0.5 à Sfax.

Toutes oppositions sont à présenter chez Maître Rahal Othmen l'avocat, rue Habib Mazoun imm Paradiso 1er étage Sfax dans 20 jours à partir de la parution au JORT du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 10/01/2026 (PS260016).

2026X00062FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 29/12/2025 enregistré à la recette des finances Mazzouna le 30/12/2025 n°25200843 quittance n°M021064, Zahra Saadouni titulaire de la C.I.N n°04341752 et Omar Lafi titulaire de la C.I.N n°09231548 et Kawthar Lafi titulaire de la C.I.N n°09247032 et Hajer Lafi titulaire de la C.I.N n°11614346 et Maryam Lafi titulaire de la C.I.N n°14206001 ont renoncé à la totalité du fonds de commerce à Youssef Ellafi avec ses composantes matériels et immatériels connu par le nom commercial Unité de production d'aliments pour animaux transformés "Etablissement Zahra pour la fabrication d'aliments" composé d'un prix égal à quatre mille dinars (4000d) Les oppositions se font entre les mains de Maître Moez Messaadi Avocat à Sidi Bouzid Bâtiment ALbaqlouti étage 1 Avenue Habib Bourguiba jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 9/01/2026.

2026X00063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 7/01/2026 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 7/01/2026 n°26200177 quittance n°M002314.

- Mohamed Faycel Dhayewi titulaire de la C.I.N n°04266555 a vendu la totalité du fonds de commerce à Salem Gharbi avec ses composantes matériels et immatériels connu «Liliana» d'un prix égal à cent mille dinars 100.000.000.

- Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis à Cité Ennour Elgharbi Sidi Bouzid jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 9/01/2026.

2026X00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Youssef Beji, enregistré à la recette des finances la Marsa le 10/12/2025, n° de quittance 152374 n° d'enregistrement 25208364, société Rent Car Groupe représentée par son représentant légal Monsieur Walid ben Ahmed ben Belgacem Khlifi a vendu à société Myka Pro Auto représentée par son représentant légal Monsieur Khaled ben Hedi ben Zamel Khazri la totalité du fonds de commerce du local destiné à tout type de commerce sis à la rue Ibn Aljazzar 04 cité Bhar Lazreg la Marsa 2078 Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites entre les mains du vendeur à son adresse dudit fonds dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié sur le journal Le Quotidien du 3 janvier 2026.

2026400133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Mornaguia, le 3/12/2025 sous le n°25202465, (Q n°M067182), la société PARA MARAM a cédé à Mr Hichem Jelassi le fonds de commerce exploité au local n°3 au RDC de l'immeuble sis à l'Av. Habib Bourguiba, n°71, Mornaguia, dans la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, entre les mains du cédant qui a élu domicile chez Me Zorgati Med Amine, Avocat, Bardo-Center, Imm. 7, Bardo.

Cet avis est paru au quotidien "Echourouk" du 10/12/2025.

2026400148FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 29/4/2025 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 5/6/2025 quittance n°69443 sous le n°25204993 La Sté de Production Agricole 'SOPAT'. Identifiant unique 0022671F sise à la route ksour Essaf, Mahdia a vendu à Mme Khaoula ben Elksouri C.I.N n°07429888 demeurant au 88, rue Irak, la Soukra, Ariana. Le fonds de commerce de tout commerce exploité dans le local sis à la rue Hedi Chaker n°13 bis Le Kram. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur à son siège social, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis. Ce même avis a été publié au journal Achourouk du 14 janvier 2026.

2026400149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente légalisé à la municipalité Le Sers - le Kef en date du 02/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Makthar - Siliana à la même date sous le numéro 25201995, reçu n°M030968, Monsieur Abdelmajid ben Mohamed Salah ben Hassan Ouri a vendu l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à la rue Hédi Chaker Makthar et destiné à la vente de rafraîchissements, à Monsieur Mohamed ben Ali ben Abdallah Abidi.

Toutes les oppositions sont reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» en date du 6/12/2025.

2026400151FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Siliana en date du 16/9/2024, et enregistré à la recette des finances de Siliana le 11/11/2024 sous le numéro 24204920, reçu n°M038819, Monsieur Wajdi ben Najib ben Mustapha Askri a cédé à Messieurs Salim ben Abdelmajid ben Mohamed Salah ben Omar et Montassar ben Abdelfattah ben Hamouda Ben Omar l'intégralité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant spécialisé dans la vente de restauration rapide, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue Habib Thameur, Siliana, et portant l'identifiant unique 1685192M.

Les oppositions sont reçues dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de Maître Issam Bouzaiane, avocat, dont le cabinet est situé à la rue 18 Janvier 1952, Siliana.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» en date du 22/01/2025.

2026400152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Béja le 19 décembre 2025 quittance n°M093451 Saadia Bent Taher Ben Youssef Dakli CIN n°02221094 du 29/11/2018 a vendu à Yessine Ben Jilani Ben Mohamed Bellil Begi CIN n°14267355 du 12/6/2025, la totalité du fonds de commerce situé à la place 2 mars 1934 Béja dont l'activité est tout commerce.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse 23 rue Sidi Bousaid Béja dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée dans le journal le Quotidien le 11 janvier 2026 page 17.

2026400156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances El Yassminet le 26/12/2025 Reçu n°M064793 enregistrement n°25205245 Monsieur Atef Boujdidi Gérant de la société sotirak en gros résident 10 route Morneg km 7 El Yassminet el Madina el Jadida Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce dans les deux locaux sis à immeuble Dridi route Morneg km 7 el Yassminet El Medina el Jadida Ben Arous à Monsieur Foued zoug résident 153 Rue Saouleimen el Soef Saint Jack el Madina el Jadida Ben Arous.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis à l'immeuble Dridi route Morneg km 7 El Yassminet El Madina el Jadida Ben Arous dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La Presse en date du 9/01/2026.

2026400158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 24/12/2025 enregistré à la recette des finances de Raoued le 24/12/2025 N° de quittance M145934 N° d'enregistrement 25206735, Mr Taher Fadhliah titulaire de la C.I.N n°04585959 a vendu à la société librairie éternel succès inscrite au registre national des entreprises sous le n°1946237K la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Raoued Sidi Amor Ariana Nord exploité pour la vente des livres, journaux et services informatiques.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au n°20 rue Salwa Fandri Sidi Amor Raoued Ariana dans un délai de 20 jours à partir de publication de la présente annonce dans le JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 15/01/2026.

2026400159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, Borj Louzir le 29/12/2025 sous n°25204740 quittance n°M097493, madame Fatma Ben Mohamed C.I.N n°03229598 du 12/09/2006 demeurant à Dkhilet Toujène Mareth, Gabès a vendu à monsieur Wissem El Ouefi, C.I.N n°14829259 du 5/10/2023 demeurant au 8 Rue Boulkacem Fatnassi, Hamma, Gabès la totalité du fonds de commerce destiné à tout type de commerce, exploité au local sis au 157, Av Mustapha Mohsen, Borj Louzir, Ariana.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur élisant domicile au cabinet de l'avocat maître Moez Ben Aissia sis au 12, Av de la Liberté, Tunis, et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 14/01/2026.

2026400162FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont la signature a été légalisée le 12/01/2026 enregistré à la recette des finances de Rue de l'Indépendance le 12/01/2026 sous le reçu n°M003999, enregistrement n°26300151.

Mme Najla Mohamadi, et Mr Akrem Dkhil, ont cédé à Mme Nahla Mahmdi, la totalité du fonds de commerce sis n°03 Rue du Martyr Hédi Touzri Cité Ibn Khaldoun El Omran Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 15/01/2026.

2026R00093FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 20/12/2025 enregistré à la recette des finances Mourouj en date du 22/12/2025, quittance N°M062725, enregistrement N°25306294, Mr Abdelbaki Ben Mohamed Ben Fateh Fateh a loué à Mr Mustapha Ben Arbi Ben Khmais Kalaoui. La totalité du fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que Fast-food et pizzeria dans le local sis au lotissement n°331 Mourouj 6 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/01/2026.

2026R00095FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte de location d'un fonds de commerce daté du 7/01/2026 signé et légalisé le 9/01/2026 à la recette des finances de Béja le 9/01/2026 quittance N°M002429 enregistrement n°26300240.

Madame Zaouali Zbaida CIN n°02186348 de 4/01/1995 propriétaire du fonds de commerce, a loué à Mr Sofien ben Othman Elbjaoui CIN n°02330763 du 30/01/1997 demeurant à 123 rue Beni Hamide Elmazara el Olia Béja nord le fonds de commerce destiné commerce en détail de produits alimentaires sis à 151 cité le Jardin Béja Nord pendant une année recouvrable de 7/01/2026 au 6/01/2027.

Cette annonce a été publié aux deux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» à la date du 14/01/2026.

Les oppositions seront requises dans les 20 jours à partir de cette annonce au cabinet de maître Bouthaina Zouabi avocat à rue Ali Bech Hanba Béja.

2026R00114FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria le 11/11/2025 quittance n°MO78263 enregistrement n°25302650, Madame Emna Hammami a loué à Mme Mounira Kneni tout le fonds de commerce de Restauration sis à 127 rue Ammar Elmawsili Ibn Sina Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels une année renouvelable à partir de 3/11/2025.

Les oppositions seront envoyées au locataire à l'adresse du fonds de commerce tous les jours et dans un délai de 20 jours à partir de la publication des présents.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk n°12495 du 9/12/2025.

2026400139FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Jerba le 25/12/2025, quittance n°M141273, enregistrement n°25308516, société MARINE représentée par son gérant Mr Tamim KHNISSI, ayant son siège social à Houmet Essouk Jerba, a loué à Mme Marwa Raies, demeurant à El Mey Jerba, la totalité du Fonds de Commerce situé à Ezayatine Houmet Souk Jerba pour l'exploiter en tant que ludothèque durant deux années renouvelables, allant de 01/01/2026, jusqu'au 31/12/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 9/01/2026.

2026400147FCCC3

Contrat de location de fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 26 et 30/12/2025, enregistré le 5/01/2026 à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis, quittance n°MO0471, enregistrement n°26300022, les héritiers Feu Mohamed Tarifa et qui sont ses enfants Sami (C.I.N n°00571449), Fairouz (C.I.N. n°00269262) et Hedia (C.I.N. n°00783568) demeurant à l'Avenue Tahar Ben Ammar Houda 3 Appt 8 El Menzah 9 Tunis, donnent en location-gérance le Fonds de Commerce de Fruits et Légumes exploité dans le local situé au 20 Rue du Danemark - Tunis à Monsieur Haythem Ben Moncef Farah pour une durée d'une année à partir du 01/01/2026 renouvelable tacitement.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Fonds de Commerce donné en location-gérance sus-indiquée.

Le Présent avis est paru au Journal Achourouk daté du 11/01/2026 sous le n°12528 ainsi qu'au journal le Quotidien daté du 11/01/2026 sous le n°7613.

2026400150FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. en date du 4 décembre 2025, enregistré à la Recette des finances à Yasminet le 5 décembre 2025 sous le n°25304924, reçu n°M061853 Monsieur Chokri Issaoui a loué à LA SOCIETE DES FRERES LAJMI POUR LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, le fonds de commerce exploité au local sis 01 rue du 13 août à Yasminet, gouvernorat de Ben Arous pour une durée de trois ans renouvelables.

Toute opposition devra se faire auprès du locataire Sté LAJMI FRERES sis à la rue Kamel Atatürk Menzel Bourguiba Bizerte, et ce vingt (20) jours au plus tard après la parution de la présente au J.O.R.T.

La location a été publiée au journal «Echourouk» du 25 décembre 2025.

2026400157FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

Dénomination : GDA dans le secteur Hydraulique à "El Wilja"

N° déclaration : 02 du 02/01/2017

Mission : la protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Sidi Makhlouf

Périmètre d'intervention : El Martoum et El Wilja

Président de son conseil d'administration : El Mokh Slah.

2026R00096APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive star sport

Lieu : Rue Mauritanie près du magasin Barbouch Route Nationale n°16 Manchia Souk El Ahad 4230.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, les élever vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux et participer aux divers compétitions encadrées par la Fédération Tunisienne de Karaté.

Spécialités : Karaté

Membre :

- Présidente : Radhia Bouraoui

- Trésorier : Mohamed Salama

- Secrétaire général : Ali Ben Mabrouk

- Membre : Hamed El Mejdhoub

- Membre : Mohamed Bouraoui

- Membre : Khawla El Farjani

- Membre : Ali El Mabrouk.

2026R00099APSF1

Constitution de Groupement De Développement Agricole

CHAABAT EL ZITOUNA

Adresse : Bir Lahmer - Tataouine 3200

Selon récépissé n°10 du 19/11/2013 et note de CRDA Tataouine n°4794 du 9/12/2025.

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHAABAT EL ZITOUNA.

Siège social : Bir Lahmer Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Abdelmajid Hadhek est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Mohamed Orfi est nommé Trésorier de groupement.

2026R00102APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble Colisée 2

Rue Mohamed El Jammoussi, Sfax

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 16 février 2025, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Sfax le 24 février 2025 sous le numéro 25801138, reçu n° M001241.

L'assemblée générale a décidé :

La constitution d'un syndicat des copropriétaires dénommé «Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble Colisée 2»,

L'élection d'un bureau directeur composé comme suit :

Monsieur Monji El Haidouri : Président du syndicat;

Monsieur Mansour Lakhal : Vice-président;

Monsieur Ali Mahdhaoui : Trésorier;

Madame Samia El Hamrouni : Trésorière adjointe;

Messieurs Ahmed Mlik, Rachdi Jerbi et Nesrine El Fakhfakh, Membres.

2026X00056APSF1

Syndicat Résidence Assomboula Al Jamila - Mourouj 5

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 2 décembre 2025 (reçu n°73933 - enregistrement n°25705282), il a été décidé de constituer un syndicat de logement composé de :

Mondher Ben Youssef : Président

Belgacem Aidi : Secrétaire général

Ali Chaabani : Trésorier

Habib Bacha : Membre

Nadia Hafhouf : Membre.

2026400160APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des Copropriétaires de La Résidence «LE BOULEVARD»

128 Avenue Hedi Nouira Ennasr 2

Le 26 décembre 2025, les copropriétaires de la résidence «Le Boulevard» se sont réunis en assemblée générale et ont décidé conformément au procès-verbal du 29 décembre 2025, enregistré le 2 janvier 2026 à la recette des finances d'El Menzeh 6, sous le numéro 26700020 quittance n°M000353, de nommer les nouveaux membres du comité de syndic pour une durée de trois ans, et ce, à compter du 26 décembre 2025 :

- Mohamed Riadh Laouiti : Président du syndic

- Ferid Jebiniani : Membre

- Mohamed Hedi Soltan : Membre

- Bessem Salah : Membre.

2026R00110APSF2

Election d'un nouveau bureau syndical

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28/12/2025, enregistré à la recette des finances El Manzah 6 sous le numéro 26700147, reçu n°2912 en date du 8/01/2026, il a été procédé à l'approbation des rapports moral et financier, à la décharge du bureau sortant, ainsi qu'à l'élection d'un nouveau bureau syndical de la résidence «La Perla», sise à Ennasr 2 - Tunis, pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de tenue de ladite assemblée.

La répartition des fonctions entre les membres élus est la suivante :

- Abdelatif Maktouff : Président
- Khaled Dimassi : Trésorier
- Mohamed Mallouli : Membre
- Sara Bouhelal : Membre
- Sonia Oubia : Membre.

2026400153APSF2

Désignation du syndic du "Palais des Orchidées"

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale du Syndic «Palais des Orchidées» en date du 18 février 2025 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 28 avril 2025 sous le numéro 25703525 quittance n° 53303, il a été décidé de designer le comité du syndic comme suit :

M. Boulbaba Trigui : Syndic, M. Sofiene Ben Abid : Trésorier, Messieurs Driss Zaafouri et Ammar Nbigh : Membres. La municipalité de Kram a donné son aval à cette nomination en date du 19 mai 2025 sous le n°639.

2026400154APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Cabinet Maître Hichem Hajri

Avocat près la cour cassation

Tél : 72.272.356

Fax : 72.272.543

E-MAIL : hichem.hajri@planet.tn

N 272939F/A/P/000

1- Créancier : ALEXANDER DUNCAN RABAGLIATI élisant domicile au cabinet de Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation 166 avenue Habib Bourguiba Nabeul.

2- Le débiteur saisi : Hamida Nawali demeurante à la cité Ezzayatine Grombalia.

3- L'avocat poursuivant : Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation, sis au 6ème étage de l'immeuble la tour d'argent avenue Habib Bourguiba n°166 Nabeul.

4- Description du bien objet de la saisie :

Le bien objet de cette saisie consiste dans les parts indivises soit 80 parts ainsi que les parties communes soit 261.18/10000 de la propriété dénommée EVE 27 objet du titre foncier n°615011 Nabeul d'une superficie de 80 m² dont elle est devenue propriétaire suivant acte sous seing privé daté du 10/3/2016 enregistré à Hammamet le 19/04/2016 sous le n°M0457766 inscrit à la CPF vol 16/4 sous le N 4433, composé par la parcelle n°33 consistant en un appartement situé au 2ème étage de l'immeuble dénommé KARIM sis à l'avenue des Nations Unies Hammamet (en face du théâtre).

Le dit appartement comporte le n°29 et composé de deux chambres à coucher, d'un salon, une cuisine, SDB et une terrasse et jouit également d'une place de parking au sous sol.

5- Mise à prix : le prix du bien immobilier objet de la présente saisie s'élève à 297600, 000 DT augmenté des dépenses privilégiées qui seront fixées le jour de l'audience.

6- Date de la vente : la vente est fixée pour le 16/02/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9 H du matin.

Conditions particulières : les personnes désireuses de participer doivent constituer un avocat après consignation du 1/3 du prix ou la présentation d'un chèque certifié.

Le bien immobilier objet de cette annonce peut être visité tous les jours, sur rendez-vous et le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00106VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Hichem Hajri

Avocat près la cour de cassation

Tél : 72.272.356

Fax : 72.272.543

E-MAIL : hichem.hajri@planet.tn

N 272939F/A/P/000

1- Créancier : Naima Salem élisant domicile au cabinet de maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation 166 avenue Habib Bourguiba Nabeul.

2- Le débiteur saisi : Les héritiers d'Ahmed Al-Halawi sont sa veuve, Rashida Fanina, et ses fils issus de celle-ci, à savoir Mamdouh bin Ahmed bin Mahfouz Al-Halawi et Atef ben Ahmed bin Mahfoudh Al-halawi et Rim ben Mahfoudh Al Mahfoudh Al-halawi.

Demeurant à l'avenue Habib Bourguiba prés la Banque de l'Habitat Hammamet.

3- L'avocat poursuivant : Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation, sis au 6ème étage de l'immeuble la tour d'argent avenue Habib Bourguiba n°166 Nabeul.

4- Description du bien objet de la saisie :

Le bien de cette saisie consiste en un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, un 1er étage et un 2ème étage partiel objet de la parcelle n°1 d'une superficie de 171m² consistant en un lot sur lequel est édifié un sous-sol de 46 m² au dessus duquel se trouve un rez-de-chaussée comportant deux locaux commerciaux le 1er est une librairie de 25m² exploité par Rim Haloui, le 2ème d'une superficie de 106m² exploité par Naima Salem, un studio de 40m² se trouve au milieu des 2 locaux composé d'un couloir, une cuisine, une salle d'eau et un escalier qui mène au 1er étage.

Au dessus du rez-de-chaussée se trouve un étage à usage d'habitation d'une superficie de 75m² composé de 3 chambres, un salon, une salle de bain, un 2ème appartement à usage d'habitation se trouvant au même étage d'une superficie de 115 m² composé d'un salon de 3 chambres, une cuisine et une salle de bain dans un bon état (grés, bois noble, chauffage central…) il contient également un escalier qui mène vers le 2ème étage où se trouve une chambre, un petit local et une salle d'eau d'une superficie de 43m².

Le bien est situé à l'ouest et au nord l'avenue Habib Bourguiba à l'est Oussef Mami, au sud Lakhdar ben Hassine.

5- Mise à prix : le prix du bien immobilier objet de la présente saisie s'élève à (1.070.492.498 DT) augmenté des dépenses privilégiées qui seront fixées le jour de l'audience.

6- Date de la vente : la vente est fixée pour le 23/02/2026 par devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9 H du matin.

Conditions particulières : les personnes désireuses de participer aux enchères doivent constituer un avocat après consignation du 1/3 du prix ou la présentation d'un chèque certifié.

Le bien immobilier objet de cette annonce peut être visité tous les jours, sur rendez-vous et le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant, devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia, au cabinet de l'huissier notaire Ahmed Mathlouthi et à l'entrée du bien immobilier objet de la présente saisie.

2026R00107VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Youssef Ben Taieb Ben Mohamed Khelifa, Electricien, titulaire de la CIN n°02860495, domicilié à Zaouiet Sousse, domicile élu Etude Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse.

Partie poursuivie : Nejma Bent Bechir Ben Mohamed Khelifa, femme au foyer, non inscrite au registre de commerce, titulaire de la CIN n°02896309, domiciliée Rue El Kods Zaouiet Sousse.

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Anas Boukamcha, immeuble Al Rayhane 2ème étage B - 209 centre urbain Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse (MF 1088657 Z).

L'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée "Khalifa", objet du titre foncier n°186517 Sousse, constitué de la parcelle n°03 du plan, sis à Zaouiet Sousse, délégation de Sousse Erriadh, Sousse.

Superficie : Deux ares et cinquante quatre centiares, divisée en deux cent cinquante quatre parts, et se présentant comme un local occidental ouvert, revêtant la forme d'une bande continue, sur le côté ouest sud duquel se trouve un logement d'habitation et, en sortie de celui-ci, une boutique. Le reste de sa superficie est une cour non couverte, située sur un bord du côté est de la rue "Al Qods", à l'intérieur de la zone municipale de Zaouiet Sousse, délégation de "Zaouiat Ksiba - Thrayat", gouvernorat de Sousse. Limitations : Sud : terrain nu (Amira Khalifa), Est : logement (Jamila Khalifa), Nord : logement (Zahra Khalifa), Ouest : rue "Al Qods".

Le bien contient : Un vestibule servant d'entrée, deux chambres à coucher, chacune s'ouvrant de part et d'autre du vestibule, un couloir oriental ouvert, une chambre à coucher s'ouvrant sur la cour, une cuisine s'ouvrant sur la cour (fermée), une salle de bain s'ouvrant sur la cour, une cour en forme d'angle droit non couverte, une boutique occidentale ouverte, fermée, s'ouvrant directement sur la voie publique.

Equipements : Le bien est équipé d'eau potable, d'électricité et relié au réseau d'assainissement. Il est bâti sur des murs partiellement en pierre et partiellement en briques creuses, entrecoupés de poteaux en béton armé. Sa toiture est en briques creuses et béton armé.

Son sol est en carrelage de type "Granito",

La salle de bain et la cuisine sont chacune équipées de leurs appareils, et leurs murs sont recouverts de carrelage céramique. Les portes et fenêtres sont en bois. Superficies du terrain : 254 m² avec Surface couverte : 127 m² (approximative).

Mise à prix : Deux cent trente trois mille quatre cent soixante cinq dinars (233.465,000 D), outre les frais de justice déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente aux enchères :

Elle aura lieu le lundi matin 16 février 2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours ouvrables aux horaires administratifs. Le cahier des charges peut être consulté sur place, sans déplacement, soit au cabinet de l'avocat chargé du suivi mentionné ci-dessus, soit au greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

Pour participer aux enchères, il faut consigner à la trésorerie générale le tiers de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, par un avocat à la cour d'appel. Les étrangers souhaitant, participer à l'enchère doivent présenter les autorisations requises.

2026S00048VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Jocelin Grira, C.I.N. n°08430074, enseignant universitaire, non inscrit au RNE, domicilié Rue Mandara Zaouiet Sousse, domicile élu Etude Maître Anas Boukamcha, Immeuble Bouzaabia Er-Rihane, 2ème étage, Bureau n°209, Centre Urbain - Avenue Ibn Jazzar - Sousse (Identifiant fiscal : 1088657Z)

Partie poursuivie : Jamel Guerira, titulaire de la C.I.N. n°02829357, travailleur, non inscrit au RNE, domicilié avenue de la République Zaouiet Sousse.

Avocat chargé de poursuite : Maître Anas Boukamcha, Immeuble bouzaabia rayhane 2ème étage bureau n°209 Centre Urbain - Avenue Ibn Jazzar - 4000 Sousse.

L'immeuble mis en vente : Un petit magasin situé à l'avenue de la République Zaouiet Sousse délégation zaouiat - kesiba - thrayet, Gouvernorat de Sousse, avec une bande de terrain adjacente de son côté sud, bordé au : Sud : Chenaya Bouguezzi, Est : Rue de la République où l'entrée du magasin, Nord : entrée de la maison de Salah Grira et Ahmed Grira, Ouest : la maison de Salah Grira et Ahmed Grira, superficie du magasin : 25 m², superficie de la bande : 5m².

Mise à prix : Vingt six mille quatre cent dinars (26.400,000 D), outre les frais de justice déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente aux enchères :

Elle aura lieu le lundi matin 16 février 2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble se fait tous les jours ouvrables aux horaires administratifs.

Le cahier des charges peut être consulté sur place, sans déplacement, soit au cabinet de l'avocat chargé du suivi mentionné ci-dessus, soit au greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse. Pour participer aux enchères, il faut consigner à la trésorerie générale le tiers de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, par un avocat à la cour d'appel. Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent présenter les autorisations requises.

2026S00049VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mohsen Ben Naceur Karchoud, demeurant au Croisement Ouled Soula Boumerdes Karkar Mahdia, CIN 03961681.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF : 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°52849 Mahdia d'une superficie de 16508 m² sis à Zrata Boumerdes Mahdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 33 016 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 09/02/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00050VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mohsen Ben Naceur Karchoud, demeurant au Croisement Ouled Soula Boumerdes Karkar Mahdia, CIN 03961681.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°52844 Mahdia d'une superficie de 8728 m² sis au Croisement Ouled Soula Boumerdes Karkar Mahdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 93 900 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 9/02/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00051VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Bechir ben Houssin Amara, gérant d'une société, titulaire de la CIN 01279020, demeurant à la route Sidi Mansour km 4 cité Bourguiba rue 104 Sfax.

Propriété à vendre :

- 1ère propriété objet du titre foncier n°85742 «Youssef 2» :

La totalité du bien immobilier objet du titre foncier n°85742 dénommé «Youssef 2» d'une superficie de 10826 m², composé de 5162 parts, situé à tyna gouvernorat de Sfax, qui représente un terrain agricole composé d'un lot privé n°2 d'une superficie de 5162 m² et un lot à l'indivision n°11 d'une superficie de 5664 m² qui représente un passage commun du présent titre et des titres 85741 Sfax, 85743 Sfax, 85745 Sfax, 85746 Sfax, 85747 Sfax, 85748 Sfax, 85749 Sfax et 85744 Sfax.

- La 2ème propriété objet du titre foncier n°85743 «Youssef 3» :

La totalité du bien immobilier objet du titre foncier n°85743 dénommé «Youssef 3» d'une superficie de 10828 m², composé de 5164 parts, situé à tyna gouvernorat de Sfax, qui représente un terrain agricole composé d'un lot privé n°3 d'une superficie de 5164 m² et un lot à l'indivision n°11 d'une superficie de 5664 m² qui représente un passage commun du présent titre et des titres 85741 Sfax, 85742 Sfax, 85745 Sfax, 85746 Sfax, 85747 Sfax, 85748 Sfax, 85749 Sfax et 85744 Sfax.

Mise à prix :

- 1ère propriété objet du titre foncier 85742 Sfax dénommée «Youssef 2» fixée à deux cent quarante sept mille sept cent soixante seize dinars (247.776,000d) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

- 2ème propriété objet du titre foncier 85743 Sfax dénommée «Youssef 3» fixée à deux cent quarante sept mille huit cent soixante douze dinars (247.872,000d) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi onze février deux mille vingt six (11/02/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2026X00058VEPA1

Avis aux créanciers

Actes judiciaires

Sur décision du juge du mandat de justice et de la liquidation du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 28/11/2025 dossier n°384 il a été décidé la clôture des travaux de mandat de justice relatifs au fonds de commerce du café NACHI sise à l'arrêt des bus - La Marsa.

2026R00091VEPA2

Modification du plan de sauvetage

De la société LES TROIS COLOMBES SARL

En vertu de la décision N°325 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 8/12/2025, il a été décidé la modification du plan de sauvetage de la Société LES TROIS COLOMBES SARL IU : 0904096C et ce par la cession aux tiers d'une partie du fonds de commerce (l'enseignement secondaire avec toutes ses dépendances) en autorisant le commissaire d'exécution Mr Rached Zaghdoudi d'effectuer toutes les procédures légales requises à cette fin.

2026R00092VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Héritiers Mohamed Chanchabi

En vertu de la décision judiciaire N°517 rendue par le vice président du tribunal de première instance de Tunis le 27/10/2025, il a été décidé de nommer Monsieur Ben Amor Mongi entant liquidateur judiciaire pour l'héritage de Mohamed Chanchabi au lieu de Monsieur Sahbi Sigueni pour superviser et gérer son administration et ses affaires Conformément aux lois en vigueur.

Veuillez contacter le liquidateur judiciaire Mr Ben Amor Mongi sur le numéro 99069803.

2026R00100VEPA2

Appel d'offres pour cession à un tiers

«La société immobilière et touristique à Nabeul»

MF : 0014479L

Siège social : Hôtel Nabeul plage 8000 Nabeul

Conformément à l'autorisation délivrée par le juge commissaire du Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 11 juillet 2024, l'administrateur judiciaire annonce son intention de céder la société immobilière et touristique de Nabeul représentée par un hôtel sous le nom hôtel Nabeul plage situé à la zone touristique de Nabeul.

Ceux qui souhaitent obtenir le cahier des charges et inspecter la propriété doivent régler le montant des frais du cahier des charges directement auprès du bureau de l'administrateur judiciaire pendant les heures administratives dans son bureau situé au numéro 73, Résidence In Mandhour, derrière Amen. Banque, Al-Mourouj 1, Ben Arous. Téléphone : 99069803

Les offres seront envoyées sous enveloppe par courrier avec accusé de réception à : Le bureau de Mr Ben Amor Mongi, situé au-dessus, avec la phrase suivante : Ne pas ouvrir, appel d'offres pour la cession à un tiers la société immobilière et touristique SITNA.

La date limite d'acceptation des offres est fixée au 9 février 2026, la date d'inscription et le cachet de la poste faisant foi.

2026R00101VEPA2

Affaire n°03 du 11/3/2025

Le tribunal de première instance a décidé d'approuver le programme de sauvetage d'Electro South Corporation pour son propriétaire, Anis bin Muhammad Al-Saghir Sassi, qui possède un numéro de carte d'identité nationale 06224795. Une personne physique - inscrite au registre de commerce sous le numéro A171368210, en poursuivant son activité de manière autonome selon le Programme de sauvetage préparé par l'administrateur judiciaire, Reda Al-Obaidi, dans son rapport du 11/12/2024.

2026R00113VEPA2

Tribunal de 1ère Instance de Tunis

Décision de Cession de la Société Touristique la Turquoise à un tiers

Identifiant Unique : 0381433Q

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a rendu dans l'affaire n°536 en date du 9/12/2025, une décision portant acceptation de l'offre présentée par le représentant légal la société IMOTURIN Société en cours de constitution et ordonne en conséquence la cession de la Société Touristique la Turquoise "Hôtel Almaz" au profit de la société ayant présenté ladite offre, apurée de toutes ses dettes et inscriptions antérieures, et ce moyennant le prix proposé après majoration et amélioration d'un montant de six millions cent deux mille Dinars (6.102.000,000 DT) et autorise le contrôleur à l'exécution Monsieur Taoufik Mourad Rekik d'achever les formalités de cession, d'encaisser le prix, rédiger le contrat de cession après sa présentation au Juge contrôleur Madame Hela Ben Mansour et procéder à l'inscription de ce jugement au Registre National des Entreprises, au nom de la société bénéficiaire du redressement judiciaire, ainsi que sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux frais à la charge de la société bénéficiaire de la cession.

2026R00117VEPA2

Avis aux créanciers

Remplacement de commissaire à l'exécution

Société Union des travaux et services s.a.r.l «UTS»

I.U : 0538935A

Siège social : 6 Rue de Tozeur - Tunis

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 10/6/2025 il a été décidé le remplacement du commissaire à l'exécution Mr Mokhtar Khemili et la désignation de Monsieur Adel GHLISS chargé du suivi d'exécution de jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en matière de règlement judiciaire au profit de la société Union des Travaux et Services le 14/07/2004 sous le n°220.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 470 591 / 71 841 014.

2026400134VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du local commercial N°3, d'une superficie de 249 m² situé au rez-de-chaussée de la tour B de l'immeuble dénommé "CITY RESIDENCE", les Berges du Lac, Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 24/3/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71841014.

2026400140VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans le local destiné à la vente du prêt à porter sis à bir El Ghoul Nabeul, Av Jdaida Maghrebia composé d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie totale de 524 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 7/4/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71841014.

2026400141VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local N° 3/134 sis au Rez-de-chaussée du centre commercial LE PALMARIUM - Tunis destiné à la vente du prêt à porter d'une superficie approximative de 32.2 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis

Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 24/3/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71841014.

2026400142VEPA2

Appel d'offres

Cession fonds de commerce

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, le commissaire à l'exécution Mr Adel Ghliss lance le présent appel d'offres pour la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans le local destiné à la vente du prêt à porter sis à la Rue 8600 N°15 - Charguia composé d'un Rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie totale de 200 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 7/4/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/ 71841014.

2026400143VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local destiné à la vente du prêt à porter situé au 1er étage du bien sis au bord de la route GP1 km 131.5 Av. 7 Nov - Oued Iarouk Akouda Sousse d'une superficie approximative de 371 m².

Tout intéressé pat le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 07/04/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71841014.

2026400144VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local destiné à la vente de meubles situé au bord de la route CP1 Km 131.5 Av. 7 Nov Oued Iarouk Akouda Sousse d'une superficie approximative de 624 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis Contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 7/4/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/ 71841014.

2026400145VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans le local dépendant du centre de loisirs Touristiques «CELOTO» sis à Hammamet, Av H. Bourguiba destiné à la vente du prêt à porter composé ayant une superficie globale de 150 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère - Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 07/04/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2026400146VEPA2

Liquidation

Le liquidateur Haboubi Mahjoub, annonce que sur la base de l'autorisation judiciaire d'extension des tâches, délivrée par le Tribunal de première instance de Manouba, enregistrée auprès du greffier sous le n°2257 en date du 6/01/2026, que la succession du défunt Houidi Ben Bechir ben Med Dridi, située à Teborba Gr de Manouba sera liquidée.

La succession est composée des éléments suivants :

- Titre foncier N°19640 Manouba qui est un terrain agricole nommé (Othrout El Armaou) de superficie 220 m²,

- Titre foncier N° 6455 Manouba nommé (Elmbarka V) de superficie 235 ,142 m², qui se compose de 3 maisons (R+1) et 2 locaux destinés à la commercialisation,

- Titre foncier N° 2124 Manouba nommé (Terrains Ejmai) de superficie 180 m², qui se compose d'une maison (R+1) + un studio + garage,

- Une camionnette Amarok.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au J.O.R.T, en contactant le Liquidateur à l'adresse 44 Rue Kaadin Bab Souika Tunis 1006, portable : 97578271/24911924.

2026400161VEPA2

Avis aux créanciers - Redressement Judiciaire 77 - Mannouba

Société La Tunisienne de Lait et Dérivés "TLD" S.A.

Siège : Avenue Habib Bourguiba - La Mornaguia

Matricule Unique : 928425C/A/M/000

Mat CNSS : 344648-07

Il a été décidé en vertu de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis n°69038 du 12/06/2024 : définitivement la ratification de la demande de la CNSS d'interjeter l'appel suite au paiement total et la confirmation du Jugement du Tribunal de 1ère instance de Manouba dans l'affaire n° 77 en date du 23/06/2014 qui a décidé de rectifier le plan de sauvetage modifié de la société et de nommer M. Mondher Hamdi en tant que contrôleur d'exécution sous la surveillance du juge Commissaire.

La publication des résolutions du jugement d'appel n°69038 du 12/06/2024 a été faite en application de la décision rendue par le juge superviseur Mme Khawla Elayari en date du 11/04/2025.

2026400177VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société de Câbleries Accessoires et Transmissions»

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 DT

Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 19954PAM000

Identifiant unique : 0019954P

Affiliation CNSS : 55847-72

Messieurs les actionnaires de la Société «SCAT» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2025 qui se tiendra au siège social le jeudi 12/02/2026 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025

3- Approbation des états financiers 2025 et des conventions réglementées

4- Affectation du résultat 2025

5- Quitus aux administrateurs

6- Fixation des jetons de présence

7- Pouvoirs pour formalités.

2026R00103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Agri Business Company Sidi Daoud

Société anonyme

Au capital de 17.700.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS : N°22573112

Considérant que le nombre du Conseil d'Administration est devenu inférieur au minimum légal et conformément aux dispositions de l'article 195 du code des sociétés commerciales, les Administrateurs de la société Agri Business Company Sidi Daoud, convoquent tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 10/02/2026 à 9 heures au siège de Zitouna Capital Immeuble LA RENAISSANCE, avec l'ordre du jour suivant :

- Nomination des Administrateurs

- Pouvoirs aux fins de publication et d'enregistrement.

2026R00112SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010 168F AM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 12 février 2026 à 10 heures au siège de la société SITEX, à Ksar Hellal avenue Habib

Bourguiba, ou par vidéo conférence, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Recomposition du Conseil d'Administration de la SITEX.

2. Pouvoir pour les formalités

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2026S00052SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA LYRE IMMOBILIERE SA

Société anonyme

Au capital de 37 571 700 DT

Identifiant unique : 1723360/ A

Siège social : Angle Avenue de Japon et Rue Mohamed Badra Montplaisir 1073 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le Mardi 30/12/2025, à 09 Heures a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société LA LYRE IMMOBILIERE ainsi que son commissaire aux comptes le cabinet ECC-MAZARS en assemblée générale ordinaire le mardi 10 Février 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Angle Avenue de Japon et Rue Mohamed Badra Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délai de convocation;

2. Aviser de l'élection d'un nouveau Président de Conseil d'Administration ;

3. Aviser de la désignation d'un Directeur Général de la Lyre Immobilière

4. Validation de l'avancement des projets de la LYRE Immobilière et le Business Plan 2025-2035

5. Approuver l'Emprunt Obligataire fermé à émettre au profit de la STAR

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter dans les conditions des statuts en vertu d'un pouvoir spécial dument signé précédé de la mention «BON POUR POUVOIR». Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire, seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

Prière précéder la signature de la mention «Bon pour pouvoir».

2026400136SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Immobilière

ELIMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

Siège social : N°2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène

RNE : N°0033042 Q

M.F : 033042/Q/A/M/000

CNSS : N°768915

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière ELIMRANE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à son siège social 2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène - Tunis le lundi 16 février 2026 à 10h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital de la Société

2- Modification des statuts

3- Pouvoirs pour formalités.

2026400138SANB3

Autres sociétés

Deuxième Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles

«MOTOCOP»

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital social : 328950

RNE : 033535H

Vu que le quorum n'a pas été atteint à la première convocation qui a eu lieu le Jeudi 15 Janvier 2026 au siège social de la société.

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents en deuxième convocation à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Février 2026 à 12h00 à l'hôtel Royal Tulip Tej Sultan Yasmine Hammamet pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social par l'admission et l'acceptation de nouveaux associés.

a/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

b/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2026400171SODB3

Deuxième Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles «MOTOCOP»

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital social : 328950

RNE : 033535H

Vu que le quorum n'a pas été atteint à la première convocation qui a eu lieu le Jeudi 15 Janvier 2026 au siège social de la société.

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents en deuxième convocation à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024 qui se tiendra le jeudi 12 Février 2026 à 10h00, à l'hôtel Royal Tulip Tej Sultan Yasmine Hammamet pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2024

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux membres du conseil d'administration

7) Examen du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

8) Cooptation de nouveaux adhérents

9) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

A/ Tout adhérent peut examiner au siège de la société mutuelle les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

B/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

C/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2026400172SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Boufaied Safouene titulaire de la C.I.N n°06269344 déclare la perte de son titre de propriété n°6233/6, délivré le 01/3/2008, objet de titre foncier N°542279 Nabeul, sis à Korba gouvernorat de Nabeul, selon attestation de perte qui a été délivrée sous n°26 le 13/01/2026 par la police de Korba Sud.

Ceci a été publié au journal la Presse le 15/01/2026.

2026R00108DIVD2